



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: REP-FIN-09-2025

Sujet : Réserves, Fonds de réserve et revenus reportés

Date de la réunion : Le 28 avril 2025

Préparé par : Nadia Knebel, Trésorière

Diffusé et/ou collaboré avec : n/a

Approbation : Pierre Leroux, DG

En accord avec la recommandation basée sur le contenu de ce rapport.

Recommandation

Que le Conseil reçoive et approuve ce rapport tel que présenté.

Considérations financières

Les implications financières ont été vérifiées avec le budget annuel et/ou la politique ou le règlement applicable approuvé : OUI

Contexte

L'objectif de ce rapport est de présenter les transactions annuelles affectant les réserves, les fonds de réserve et les recettes différées en 2024.

Rapport

Réserves

La liste complète des réserves ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture et les transferts annuels sont présentés à l'annexe A du présent rapport.

Définition:

Une réserve est une affectation des recettes nettes à la discrétion du conseil, après provisionnement de toutes les dépenses connues, dans le cadre d'une stratégie globale de financement de programmes ou de projets, et est autorisée en vertu des dispositions de la loi sur les municipalités.

Le sommaire des transferts pour les projets en capital est présenté ci-dessous:

DÉPARTAMENT	MONTANT TRANSFÉRÉ	PROJET
Feu	192 892 \$	Outils de désincarcération, "bunker gear", camionnette, réparations caserne (St-Isidore)
Règlementation	52 131 \$	Camionnette
Travaux Publics	34 903 \$	Pont Latour
Travaux Publics	275 000\$	Innovation II
Récréation	65 125 \$	Poteau de soutien (Salle Communautaire St-Bernardin), réparations au toit (Salle Communautaire St-Albert)
Récréation	4 894 \$	Évier de conciergerie (Salle Communautaire Fournier)

Les montants des transferts à partir des fonds de recettes sont ceux proposés dans le budget de fonctionnement de 2024. Les transferts supplémentaires sont les suivants : 3 459 \$ pour les dons du conseil reportés à 2025, 50 000 \$ chacun ajoutés aux

réserves des employés et des travaux publics à partir de l'excédent annuel, et 346 949 \$ provenant de la vente du terrain d'Innovation ajoutés à la réserve pour le développement d'Innovation II

Les transferts de capitaux sont des montants non dépensés pour des projets budgétisés en 2024 qui ont été reportés à 2025.

Fonds de réserve

La liste complète des fonds de réserve ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture et les transferts annuels sont présentés dans l'annexe B du présent rapport.

Définition:

Le fonds de réserve est un fonds dont les actifs sont séparés et affectés à la réalisation de l'objectif du fonds de réserve. Il est basé sur une exigence statutaire ou un passif défini payable à l'avenir et est généralement prescriptif quant à la base de collecte et d'utilisation des fonds du fonds.

Sommaire des transferts:

- 1) Transfert entre fonds, conformément au budget 2024.
- 2) Le fonds général verse des intérêts au fonds de réserve au taux de 3,5 % par an.
- 3) Le transfert de recettes est l'excédent des opérations.
- 4) Transfert vers le capital conformément au budget proposé pour 2024 et aux coûts réels.

Revenus reportés

La liste complète des produits reportés ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture et les transferts annuels sont présentés à l'annexe C du présent rapport.

Définition:

Le fonds de réserve est un fonds dont les actifs sont séparés et affectés à la réalisation de l'objectif du fonds de réserve. Il est basé sur une exigence statutaire ou un passif défini payable à l'avenir et est généralement prescriptif quant à la base de collecte et d'utilisation des fonds du fonds.

Sommaire des transferts:

- 1) Intérêts : payés à un taux de 3,5 % par an sur les redevances d'aménagement et d'aménagement des parcs.
- 2) Transferts du client:

- Les loisirs sont des montants pour des contributions à des projets futurs ou des réservations d'installations pour 2025.
- Les redevances pour l'aménagement des parcs et le développement représentent les montants reçus des promoteurs.

3) Transfert au capital:

- Le transfert des redevances d'aménagement a été affecté au Ch Gagnon, au Ch Savage et à l'amélioration de la collection de la bibliothèque. Les redevances d'aménagement sont appliquées à ces projets avec une partie liée à la croissance.
- Le transfert au parc St-Albert pour la nouvelle patinoire est conforme au budget.

4) Transfert vers les recettes conformément à la proposition de budget pour 2024.

Liens aux priorités

n/a

Plan de communication

n/a

Autre(s) option(s) à la recommandation

n/a

Pièces jointes

Annexe A – Réserves au 31 décembre 2024

Annexe B – Fonds de réserves au 31 décembre 2024

Annexe C – Revenus reportés au 31 décembre 2024